

Lettre Flash

n°92 - FDE



FORMATION DES ENSEIGNANT·ES :

Il y a urgence à sortir de l'amateurisme et du mépris !

La mobilisation “INSPÉ morts” de ce lundi 6 mai 2024 à l’appel de l’intersyndicale de l’ESR a été un succès. Diverses actions ont été menées dans la quasi-totalité des académies : assemblées générales réunissant personnels des INSPÉ et des UFR, et étudiant·es, rassemblements devant les rectorats, audiences auprès des rectorats et des présidences d’université, textes de motions, programmation de nouveaux rendez-vous de mobilisation... Partout les mêmes interrogations et les mêmes inquiétudes, partout la même colère sourde...

À Paris, une *délégation de l’intersyndicale Île-de-France* a été reçue par le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), particulièrement discret jusqu’ici, qui a tenu le discours selon lequel la réforme “*ne touche pas aux INSPÉ*” : les futures Écoles nationales supérieures du professorat (ENSP) seraient des “*espaces de coordination légère*” (sans scolarité) pour “*mettre les gens autour de la table*” mais ne remplaceraient pas les INSPE, qui garderaient leurs statuts actuels. Notons cependant, que dans le même temps, rue de Grenelle, la ministre de l’Éducation Nationale (MEN) évoquait une situation provisoire pour les INSPÉ (jusqu’en 2027 ?), en pointant la baisse d’effectifs des masters...

Plus de deux tiers des INSPÉ / universités étaient représentés (22/32) à la réunion nationale des formatrices et formateurs en visio en fin de journée. De manière convergente, de nombreux éléments problématiques ont été pointés.

Pour les étudiant·es, qui ne savent toujours pas ce qui les attend, sont notamment soulignés :

- l’impensé des trajectoires de reconversion et passerelles pour les futures licences ;
- l’impensé des parcours possibles en cas d’échec aux concours – le MEN propose très sérieusement et très sereinement une poursuite... en “master Pratiques et ingénierie de formation (PIF)” – *dixit* la ministre, c’est-à-dire dans la mention du master MEEF destinée à la formation de formateur·ices... ;
- l’impensé des étudiant·es en reconversion professionnelle (DIU) ;
- les inquiétudes sur le maillage territorial dans l’accès aux futures licences pluridisciplinaires préparant aux concours de professeur des écoles (LPPE) ;
- l’impensé de l’ouverture de modules de préparation aux concours pour des concours qui n’ont pas de licence dédiée (Documentalistes, Conseiller·e principal·e d’éducation, Professeur·e de lycée professionnel) ;
- l’absence d’information sur la répartition des postes aux concours en fin de M2 et en fin de L3 ;
- la contraction de l’indemnité de stage pour les M1 qui sera de 900 € nets, bien loin des 1400 € initialement annoncés.

Pour les personnels, qui voient leur travail remis en cause et leur avenir compromis, sont notamment pointés :

- l'impensé du financement des modules de préparation aux concours que les universités doivent mettre en place à la rentrée 2024 sans moyens supplémentaires ;
- l'incertitude sur les structures qui porteront les futures licences, lesquelles devraient ouvrir en septembre 2025 et donc être prêtes pour Parcoursup en novembre 2024 ;
- les inquiétudes sur l'avenir des personnels au sein des INSPÉ dont l'ESR annonce une diminution des effectifs puisqu'il n'y aura que des stagiaires et donc plus d'étudiant·es et de préparation aux concours – ce qui est par ailleurs contradictoire avec le discours affirmant, en même temps, que les INSPÉ resteraient composantes universitaires et seraient donc *a priori* libres d'inscrire des étudiant·es dans leurs masters, lauréat·es des concours ou pas ;
- la mise en danger de certains sites de formation départementaux du fait de la baisse des effectifs des INSPE, surtout si les licences pluridisciplinaires destinées à la formation des futurs PE ne sont pas déployées sur les départements ;
- le flou sur l'articulation ENSP / INSPE / université... qui ne fait que s'épaissir : par exemple, le MEN annonce la création d'un Conseil national de la Formation initiale présidé par le MEN et le MESR, redoublant les instances nationales déjà existantes...

Plus généralement sur le contenu de la formation :

- Quel adossement à la recherche mettre en place avec des étudiant·es moyens d'emploi et à mi-temps en M2, ou à tiers temps en M1 ?
- Au regard des maquettes des concours diffusées, quelle place pour la didactique dans les contenus de licence ? Quelle place donner aux savoirs pertinents pour le métier d'enseignant dans les conditions prévues par la structuration de la formation à venir ?
- Comment imaginer mettre en œuvre des licences dont les enseignements seraient assurés pour moitié par des personnels du MEN "choisis" renouvelés tous les trois ans et pour l'autre par des personnels de l'université à qui la diminution des effectifs de master libérerait des heures de service ?
- Que penser du détournement du droit des recrutements par concours, censés respecter l'égalité de traitement des candidat·es, quand la ministre prône un *fast track* – une "construction juridique innovante" selon la DGRH –, qui autoriserait la création de "concours par briques" en commençant par remplacer des écrits d'admissibilité en fin de L3 par des "tests en L1 et en L2" ?
- Et comment croire que la formation au métier est prise au sérieux quand le MEN annonce que les lauréat·es du concours de fin de L3 déjà titulaires d'un Master (Master 1 ? Master 2 ? le flou subsiste) entreraient directement en M2 – et donc avec une responsabilité de classe à mi-temps dès la rentrée scolaire sans formation spécifique à l'enseignement ? Notons que les candidats déjà titulaires d'un master autre que Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation représentent aujourd'hui 40 % à 50 % des lauréats du concours de recrutement des professeur·es des écoles. Le vœu pieu du MEN d'arriver à 80% des lauréat·es issus des LPPE ne se réalisera pas d'un claquement de doigts !

Quoi qu'en dise la ministre de l'Éducation nationale, les conditions ne sont absolument pas réunies pour préparer la rentrée !

Outre le calendrier, matériellement intenable, la défiance à l'égard des personnels, par leur mise à l'écart de toute concertation, est rédhitoire. Nous réitérons solennellement nos demandes :

- de report de cette réforme, inapplicable dans le calendrier actuel ;
- de véritables concertations dans le respect des personnels et des étudiant·es, avec leurs organisations représentatives ;
- d'une programmation massive de moyens matériels et humains pour l'éducation.

Le réel problème de l'attractivité des métiers de l'enseignement tient d'abord aux conditions matérielles du métier et aux rémunérations, problème aggravé par l'absence de lisibilité sur les parcours de formation, sur les modalités de cette formation et le nombre des postes proposés pour les concours.

Nous appelons les collègues à poursuivre la mobilisation sous toutes les formes possibles : information large des étudiant·es, des collègues des universités (INSPE et autres composantes) comme des collègues relevant du MEN intervenant dans la formation ; rédaction de motions locales et nationales ; participation à des audiences auprès des présidences d'universités, etc.

Nous les invitons d'ores et déjà à la JOURNÉE NATIONALE INTERSYNDICALE sur la FDE le jeudi 23 mai à Paris (en présence et en visio) et à rejoindre la JOURNÉE D' ACTIONS ET DE MANIFESTATIONS DE L' INTERSYNDICALE DE L' ÉDUCATION le samedi 25 mai.

Paris, le 7 mai 2024

SUIVEZ-NOUS !

 **SNESUPFSU**

 **@SNESUPFSU**

Syndicat national de l'enseignement supérieur – 78 rue du faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS
Tél. : 01 44 79 96 10 – Courriel : sg@snesup.fr – Site web : www.snesup.fr